



Fin de carrière des IP : une injustice de plus !



Nous avons plusieurs fois fait part de notre incompréhension à la Direction Générale quant à sa décision de supprimer à compter de 2018 l'accès au grade d'AFiPA à titre personnel pour les IP partant à la retraite.

Le motif de cette suppression est connu et tient en 4 lettres : PPCR, avec le rapprochement programmé des indices terminaux des IP et des AFiPA (hors échelon spécial).

Toutefois, il n'aura échappé à personne que l'application du PPCR a été repoussée et que par conséquent, les collègues IP souhaitant prendre leur retraite avant 2020 s'en trouvent pénalisés.

Cette pénalisation est d'autant plus incomprise et mal vécue que dans le même temps, la Direction Générale n'a pas touché au dispositif de fin carrière des IDIV CN qui continuent donc d'accéder au grade d'IDIV HC (cf. note de service du 27 juin 2018 sur ULYSSE).

Entendons-nous bien : **il ne s'agit pas de retirer ce dispositif au bénéfice des IDIV mais de réclamer pour les IP une équité de traitement.**

Sans vouloir remettre en cause les mérites de chacun, il est illogique que des cadres ayant réussi un concours sélectif soient pénalisés de la sorte quelques mois avant leur retraite.

Cette différence de traitement est de plus contre-productive car elle encourage les collègues IP à repousser leur départ à la retraite afin de bénéficier à plein de l'effet PPCR sur leur retraite à compter de 2021. Cet état de fait apparaît paradoxal à l'heure où, paraît-il, notre Directeur Général envisage de favoriser le départ en retraite des cadres ayant toutes leurs annuités.

Comme par ailleurs :

- les IP attendent toujours la création d'indices administratifs HEA1 (ex-1040) – comme demandé par le SCSFiP – et promis par le service RH depuis plusieurs années,
- l'accès aux postes comptables indicés est très défavorable aux IP – comme nous le martelons depuis 2013 – comparé aux IDIV HC,
- la promotion au grade d'AFiPA va être fortement dégradée pour des générations d'IP (si la DG ne revient pas à la raison et ne met pas en œuvre [notre proposition](#)),

Nous demandons instamment à Monsieur PARENT **le retour du dispositif d'accès au grade d'AFiPA à titre personnel pour les 3 prochaines années à compter de 2019.**

Notre Direction doit donner ce signe positif à la population des IP déjà malmenée depuis des années.